

DEPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 19 juin 2023**

---

<b>Membres en exercice : 15</b>	Date de la convocation : 14/06/2023 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 19 juin 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
<b>Présents : 12</b>	
<b>Représentés : 3</b>	<b>Présents :</b> Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Joëlle SABATIE
<b>Votants : 15</b>	<b>Représentés :</b> Emilie LEFEBVRE par Alain BOURDET, Nathalie BRUNET par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE par Francis JAMMES
	<b>Excusés :</b>
	<b>Absents :</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 19 juin 2023  
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 29 juin 2023

**Objet : DESIGNATION DES NOMS DE RUES**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 7 décembre 2020, le Conseil Municipal a adhéré au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) qui nous a accompagné pour mener à bien l'adressage de certaines rues de la commune, notamment sur le secteur de Crayssac.

Madame la Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies, rues et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les dénominations suivantes :
  - Chemin de Bois bas
  - Chemin des Combels
  - Chemin des Landes
  - Chemin du Pech d'Endreuille

- Impasse de Barry Bas
  - Impasse Bellevue
  - Impasse Champs des Bartes
  - Impasse de la Catusse
  - Impasse de Lavergne
  - Impasse de Plieux
  - Impasse des Prés Grands
  - Les Calmettes
  - Passage du Puits
  - Place Albert Lescure
  - Place du Couderc
  - Route de Barry Haut
  - Route de la Boisse
  - Route de la Crayssague
  - Route de la Monberte
  - Route de Planèze
  - Route de Rougié Bas
  - Route des Champs de Montplaisir
  - Route des Fontanelles
  - Route des Places
  - Rue de Bellevue
  - Rue de la Pompe
  - Rue du Camp del Mas
  - Ruelle de la Source
- Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*